

## Conseil Municipal du 21 octobre 2024

Le Conseil municipal convoqué le 14 octobre 2024 s'est réuni à 18 h 00 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Changement du nom de l'école de Beaufort
2. Schéma directeur de l'assainissement et révision du schéma directeur de l'eau
3. Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI)
4. Admission en non valeur budget eau
5. Questions diverses

Présents : Gérard GAGNIER, Juliette WATINE, Ingrid BONNETON, Guy BAJARD, Gilbert RIVASES François GOLDIN, Camille SEMELET

Absent : Dominique LAURENT (pouvoir à Gilbert RIVASES),

Ingrid Bonneton est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2024 est lu et adopté à l'unanimité.

Demande de rajout de deux points : une délibération pour une demande de subvention pour la création de l'espace co working auprès de leader et un accord de principe sur la réalisation d'un parcours botanique au sein du vieux village. Accord des membres du conseil.

### **1. Changement du nom de l'école de Beaufort**

Le rectorat a demandé des précisions sur le nom de l'école, et souhaite une délibération confirmant sa dénomination : école Paul Louis Simond.

Vote à l'unanimité.

### **2. Schéma directeur de l'assainissement et révision du schéma directeur de l'eau**

Monsieur le Maire expose la nécessité de déposer des demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour :

La révision du Schéma directeur de l'eau potable qui a 10 ans et est donc renouvelable : la société Naldéo propose une étude en quatre phases pour un montant de 30 821,25 HT. Il est en effet nécessaire d'analyser les nouvelles données récoltées depuis dix ans, pour opérer nos choix d'investissements sur le réseau.

La réalisation du schéma directeur d'assainissement pour une vision plus précise des besoins d'investissements pour améliorer son fonctionnement et justifier la répartition des coûts avec la commune de Gigors et Lozeron (rejet du hameau de Lozeron). Cette étude comporte six phases avec un état des lieux et une campagne de mesures pour un montant de 38 192 euros.

Monsieur Goldin regrette l'absence d'étude concernant les eaux pluviales. Monsieur Rivases explique que des essais fumigènes ont été effectués pour vérifier que toutes les eaux pluviales des particuliers soient bien dissociées du réseau assainissement. Mr Le maire a déjà pris contact avec la société Naldéo qui pourrait inclure les eaux pluviales, si les options de l'étude sur l'assainissement ne sont pas activées.

Monsieur Bajard demande des précisions sur les options, notamment sur le montant des investigations.

Il trouve dommageable de n'avoir qu'un seul devis. Juridiquement, le seuil de 40 000 euros n'étant pas franchi, un appel d'offre n'est pas indispensable. Néanmoins, un deuxième devis avec peut-être des autres modalités de réalisation permettrait une réflexion. Il est proposé de formuler autrement la délibération, en ne s'engageant pas sur le devis de Naldéo. Mais les délais semblent

courts dans la demande de subvention pour obtenir des réponses d'autres entreprises. De plus, l'entreprise Naldéo ayant déjà travaillé sur nos réseaux, leur connaissance du dossier est importante et elle est en mesure de bien calibrer son intervention et ses devis.  
Vote à l'unanimité.

### **3. Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

Il est à présent devenu obligatoire pour des communes de notre taille. L'étude permettra de définir le protocole à tenir. La proposition de Naldeo est de 9612 euros HT.  
Le Département subventionne cette étude à 80 % si elle est adossée à une étude sur l'eau.

### **4. Admission en non valeur budget eau**

Le maire mentionne le montant très faible de 73.21, mais précise que le trésor public nous a spécifié avoir des recouvrements plus importants en cours qu'ils n'arriveront vraisemblablement à faire honorer.

Vote à l'unanimité

### **5. Projet co working**

Ingrid Bonneton représente rapidement le projet. Au premier novembre, cinq entrepreneurs seront installés, ainsi que deux salariées d'une compagnie de théâtre. Elle explique qu'un premier passage en commission pour la subvention leader aura lieu le 7 novembre, basé sur l'entièreté du projet. Cela comprend en plus de la remise en conformité énergétique, pour laquelle une subvention sera demandée au département ultérieurement (isolation, fenêtres, électricité), un volet animation et aménagement (mobilier, cabine de visioconférence) ainsi que l'installation d'un point d'eau à l'étage. Le budget global est de 63953 euros, la somme de 25 557 est demandée.

Vote à l'unanimité.

### **6. Accord de principe sur création d'un parcours découverte du vivant en milieu bâti**

Accord de principe sur la création d'un parcours découverte du vivant en milieu bâti. Proposition du comité consultatif, de réaliser ce parcours pédagogique et touristique dans le vieux bourg. Gérard Grassi s'est proposé pour établir un budget de l'opération ? Un premier budget mentionne un coût de 14 350 euros et un reste à charge de 1 780 euros pour la commune. Un parcours plus large peut être établi par la suite : verger communal par exemple.

François Goldin rend compte du récent comité biodiversité. Leur choix s'est porté sur la mise en place de l'entretien du village pour une gestion différenciée de la végétation, sur la plantation d'une haie dans la cour, la plantation d'arbres fruitiers au Champ de foire, ainsi que la venue du broyeur de la CCVD le mercredi 22 janvier.

Vote à l'unanimité.

### **7. Questions diverses**

- La salle du conseil sera prêtée pour des réunions institutionnelles ou associatives, en lien avec la commune. Un règlement d'occupation de la salle sera rédigé.
- Installation d'une structure de grimpe dans l'espace jeux du Champ de Foire à partir du 28 octobre : l'accès à la zone de jeux sera interdit durant une semaine afin de laisser au béton le temps de sécher.
- Demande de subvention au service agriculture de la CCVD pour l'achat de matériel et d'un abri pour le jardin potager partagé. Pose de grillages, 3300 euros pour les trois devis, 50 % pris en

charge par la CCVD. Il restera, à la charge de la commune, le terrassement pour la pose de l'abri, soit 1200 euros fait par la société Multiclôture la semaine prochaine.

- Bilan foire de la courge : fréquentation très importante, événement très réussi avec une bonne organisation. La bibliothèque a bien vendu dans une bonne ambiance (360 ouvrages). La problématique du stationnement, déjà bien compliquée cette année, se pose pour l'année prochaine sans le parking CCVD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h46.